

Créé en 2012, le prix de l'audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture, et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité qui a pour mission de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour les jeunes qui en sont éloignés.

Le prix s'inscrit pleinement dans la valorisation de l'objectif d'offrir à 100 % des enfants et des jeunes l'accès à une éducation artistique et culturelle de qualité. Gage d'ouverture, l'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue en effet un levier majeur en faveur de l'égalité des chances et de l'épanouissement.

Afin de mettre en lumière des démarches d'EAC des plus remarquables, le prix de l'audace artistique et culturelle valorise des initiatives favorisant la notion de décroisement.

Depuis sa 11<sup>e</sup> édition, il s'organise selon les trois catégories suivantes :

- Interdisciplinaire - le décroisement entre les disciplines constitutives de l'EAC (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle, la politique mémorielle et l'éducation aux médias et à l'information) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable ;
- Inter-degré & inter-établissement - le décroisement entre différentes écoles et établissements scolaires d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents ;
- Temps de vie - le décroisement entre les différents temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) et/ou en lien avec d'autres publics du territoire (EHPAD, crèche, association...).

Les dossiers de candidature (voir pièce jointe) seront complétés directement par les porteurs de projet. Ils seront à envoyer **pour le 24 janvier 2025, dernier délai**, aux délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), aux conseillers action culturelle et territoriale référents sur l'EAC des directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Leurs coordonnées sont déjà renseignées dans le dossier de candidature. Ceux-ci les examineront conjointement et retourneront un à trois dossiers retenus par académie (un dossier par catégorie) à la Fondation Culture & Diversité.

Neuf projets finalistes seront sélectionnés par le Secrétariat du prix au cours du mois de mars 2025 selon les critères prédéfinis et présentés dans le dossier de candidature. Trois projets lauréats seront choisis par un jury sur les mêmes bases. L'établissement scolaire se verra décerner une dotation d'un montant de 7 500 euros par la Fondation Culture & Diversité, pour la valorisation de leur engagement et la pérennisation de leur démarche.